

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2169 accordant une permission de quatre jours au lieutenant Teste.

n° 2169

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vula demande de permission du 19 décembre 1947 du lieutenant Teste, gestionnaire de l'hôpital colonial

Vul'avis favorable du chef du service de sante,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Une permission d'absence de quatre jours, pour se rendre à Addis-Abéba (Ethiopie), est accordée au lieutenant Teste, officier d'administration, gestionnaire de l'hôpital colonial. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 23 décembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIREIX.